

L'ACTION SOCIALE

IN "AURARE OMNIA IN CHRISTO!"

JULES DORION, Directeur.

EDITION QUOTIDIENNE

BUREAUX: 103, rue Ste-Anne

L'INFORMATION

Des soumissions ont été demandées pour l'établissement d'un nouveau service de mailles entre le Canada, la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Le contrat actuel expire cette année et les offres devront être faites pour le 1er novembre.

L'hon. M. Brodeur a pris des mesures pour faire élargir le canal au Cap à la Roche où deux accidents consécutifs sont arrivés depuis le commencement de cette saison.

Des souscriptions sont ouvertes aux États-Unis pour la création d'une bourse qui sera offerte au premier aéroport qui fera en aéroplane le trajet de New-York à Chicago.

On annonce de Toronto que le prix de la farine a subi une baisse de 20 cents par sac, ce qui donne une baisse totale de 45 cents depuis le 1er mai dernier.

Le gouverneur de l'état de New-York vient de signer un bill adopté par la législature d'Albany qui impose une lourde taxe sur les automobiles et les chauffeurs. La nouvelle loi permettra de réaliser un revenu d'un million et demi chaque année.

Il a neigé dans certaines régions montagneuses de la Pennsylvanie.

Dans une conférence donnée à Londres, l'ex-président Roosevelt a créé toute une sensation en critiquant sévèrement l'administration anglaise en Egypte.

Un tremblement de terre a fortement secoué la ville de Mexico. On n'a pas signalé de pertes de vies.

On rapporte de Kansas City que 25 personnes ont été blessées gravement dans le déraillement du train No 101 de l'Union Pacific, près de Kansas, de bonne heure aujourd'hui.

Le Canadian Northern espère terminer cette année sa voie de Hawkesbury à Montréal, donnant ainsi le service le plus court entre Ottawa et Montréal.

On dit que Montréal aura une casernes de deux millions et demi de dollars pour laquelle le gouvernement fédéral paiera un subside de 3 1/2 pour cent. L'entreprise, d'après les renseignements gouvernementaux, sera conduite à bonne fin par Vickers-Maxim, les grands armateurs Européens.

Le cardinal Merry del Val a prévenu les rois de Portugal et d'Espagne de l'existence d'un complot organisé par une société secrète d'anarchistes, aux fins d'établir une république pan-latine.

Une pluie abondante, a dans la région nord du Manitoba, a eu pour conséquence de mettre en feu des forêts qui ont fait rage toute la semaine.

Trois autres cas de peste se sont déclarés à Toronto. Ils se trouvent, comme la majorité des autres cas récents, chez les personnes venant de Terre-Neuve et ayant refusé de se faire vacciner.

Le gouvernement britannique a fait cadeau au gouvernement canadien d'une collection de toutes les médailles frappées sous le règne de Victoria. Elles sont au nombre de 214, les unes en or, les autres en argent et d'autres en bronze.

Petites Dépêches

IL TUE SON ENFANT

Moose Jaw, Sask., 1.—On rapporte qu'un nommé Moses Smith qui demeure avec son fils marié, à six milles au sud de Brownlee, a étranglé hier soir son fils âgé de cinq ans et qu'il a ensuite tenté de se suicider en se coupant la gorge avec un rasoir. Smith a essayé de se suicider de la même manière il y a un an.

LA CONFEDERATION SUD-AFRICAINE

Toronto, 1.—Les félicitations de la ville Toronto à l'Etat du Sud-Africain, ont été câblées hier après-midi dans les termes suivants:

"Toronto, mai 31, 1910
Hon. Louis Botha, Premier,
Pretoria.

Toronto félicite le Dominion du Sud-Africain et lui souhaite l'aide du Tout-Puissant.

Signé: J. J. Ward, pro-maire."

UNE BOURSE DE \$25,000

Chicago, Ill., 1.—Les \$25,000 offerts par Chas. K. Hamilton, afin de former une bourse de \$25,000 pour un aéroplane qui ferait la course entre New-York et Chicago, ont été augmentés d'un nouveau \$1,000 aujourd'hui, par un don généreux de M. J. C. Shaffer, éditeur du "Chicago Evening Post".

ROSE QUESNEL
DOUX-NATUREL

A LA LEGISLATURE

Houura pour la loi Lavergne!—L'Underground est bien mort.—L'affaire Raymond.—Sur les chemins de Colonisation.—Bibliothèque et restaurant.—Amendements au Code.

SEANCE DU SOIR

La nouvelle du jour, c'est l'assurance que la loi Lavergne va être adoptée par le Conseil Législatif. La dernière délibération n'a pas encore eu lieu, mais les conseillers, siégeant en commission de législation, ont résolu, par un vote de 13 contre 8, d'accepter intégralement le projet de M. Lavergne.

L'usage du français sera obligatoire, purement et simplement, pour les compagnies d'utilités publiques dans la province. C'est historique. Il faut louer M. Lavergne de la part qu'il a prise. Il faut louer également les membres de l'Assemblée législative qui l'ont tous appuyé, depuis sir Lomer Gouin jusqu'au dernier de la file. Il faut louer enfin les conseillers législatifs qui se rendent à cette légitime revendication des patriotes canadiens-français.

Comme la séance de la commission spéciale du Conseil Législatif avait lieu à huis clos, il est impossible de donner les noms des treize membres qui ont décidé l'adoption de cette loi. Après la séance, nous avons aperçu le président général de la Société S. Jean-Baptiste de Québec, M. Cyrille Delage, qui serrait la main de M. Lavergne. A la façon d'un homme qui offre des félicitations.

L'UNDERGROUND

Autre information à noter qui nous vient de la Chambre Rouge, le bill de l'Underground, que M. Robitaille devait ramener sur le tapis, est définitivement classé parmi les morts de cette année. C'est sans doute une séance de sauvée sur la durée de la session.

L'AFFAIRE RAYMOND

En réponse à M. Sylvestre, le gouvernement soumet, les renseignements suivants sur l'affaire Raymond:

Le 13 janvier 1909, une plainte a été portée par Albert Lefavre contre Hubert Raymond, pour parjure. Le 28 janvier 1910 Raymond a été renvoyé à la Cour du Banc du Roi pour subir son procès. Le 1er mars, l'acte d'accusation porté contre lui a été rapporté comme fondé. L'accusé a fait défaut, son cautionnement a été forcé et un mandat d'arrêt a été émis par la Cour du Banc du Roi. Le 15 mars le cautionnement a été

transmis pour perception. Le 16 janvier 1910 une plainte a été faite par Albert Lefavre contre Hubert Raymond et deux autres accusés pour conspiration pour frauder le public en général et le plaçant en particulier pour \$2,150.00. Raymond n'a pu être arrêté parce qu'il était introuvable et ses coaccusés ont été acquittés le 4 mai courant par le juge Bazin, après enquête préliminaire. Le plaignant n'a pas demandé l'extradition de Raymond.

CHEMINS DE COLONISATION

La Chambre discute les subsides à voter aux chemins de colonisation: \$170,000.

S'il faut en croire la gauche, le gouvernement trouve encore un peu le moyen de faire des routes de colonisation dans des paroisses centennaires. Mais il semble qu'il y ait amélioration sur ce point, car on n'en parle plus longtemps. Le gros reproche que l'on fait à M. Devlin, c'est de maltraiter les comités bleus. M. Girard s'est plaint énergiquement de la part de Compton, un comité de colonisation qui mesure 80 milles par 50 et qui ne reçoit pas plus que nombre de vieux comités.

Justice égale pour nous, demandent les membres de l'opposition. M. Georges Lafontaine pousse à l'application de ce principe. Il suggère que les députés conservateurs aient la direction de l'emploi des subventions dans leurs comités, tout comme s'ils étaient libéraux.

Voilà une demande qui va rester longtemps en sérieuse considération. On pouvait discuter à perte d'haleine en de tels chemins. Mais tout s'est arrêté au bout d'une heure. Ont pris la parole: MM. Devlin, Girard, Teller, Lafontaine (Berthier), Lafontaine (Maskinongé), Bernard, Hissinnet, Sauvé, Gaborry et Walker.

BIBLIOTHEQUE

La Chambre vote \$75,000 pour la construction d'une bibliothèque adjacente au Palais Législatif.

M. Taschereau soumet les plans de l'édifice qui sera érigé du côté de la rue Saint-Augustin.

M. Plante aurait voulu un concours entre les architectes de la province, afin de s'assurer le meilleur

plan possible. M. Taschereau répond que l'entreprise n'est pas assez considérable pour justifier un tel concours. Le gouvernement se propose aussi de construire un restaurant pour l'usage des membres de la Législature. M. Lavergne suggère que cette annexe soit construite dans la cour intérieure, afin que le relint de la cuisine ne remplit pas les couloirs et les salles du Parlement.

VICARIATS APOSTOLIQUES

Avant de passer à l'étude des subsides, sir Lomer Gouin a communiqué à la Chambre une lettre de Mgr Lorrain, demandant de placer les vicariats apostoliques sur le même pied que les évêchés pour l'érection des paroisses. Question remise à plus tard pour étude.

PROCEDURE CIVILE

M. Perron et M. Plante ont fait adopter en troisième lecture plusieurs amendements au code de procédure civile. Nous les avons déjà expliqués.

M. Geoffrin a ensuite proposé que toute action pour le recouvrement des routes constituées doive être précédée d'un avis spécial.

Ainsi, le seigneur ne pourrait poursuivre son censitaire sans lui donner un avis par lettre recommandée.

MM. Taschereau, Gouin et Bourassa, pour diverses raisons, s'y opposent. MM. Geoffrin, Patenaude et Gouin défendent le projet.

"C'est un bon bill", dit M. Gouin. "Il remédiera à des abus", soutiennent MM. Geoffrin et Patenaude. Il est six heures.

DEUXIEME LECTURE

La Chambre passe en deuxième lecture les amendements à la loi de l'Ecole des Hautes Etudes, qui ont été discutés la veille, et la loi ratifiant certains actes de transport de biens de successions, sujets à l'impôt.

SEANCE DU SOIR

La séance du soir a été toute de routine. Au début, le bill de Québec a été adopté sans opposition en comité général. Il a ensuite subi sa troisième lecture.

(Suite à la page 4)

Une nouvelle loi

L'ETAT DE NEW-YORK ADOPTE UNE LOI POURVOYANT A L'ENREGISTREMENT DES AUTOMOBILES. ON PREVOIT DE GROS REVENUS.

Albany, N. Y., 1.—Le gouverneur Hughes a signé hier le bill Caillan pourvoyant à faire payer un droit d'enregistrement pour les automobiles et un droit de licence aux chauffeurs, mesure qui, d'après les calculs faits va rapporter à l'Etat un revenu annuel d'environ \$1,500,000.

Les automobiles de 25 forces de chevaux ou moins paieront \$5; ceux de 25 à 35 paieront \$10; ceux de 35 à 50 paieront \$15, les autres paieront \$25, excepté les automobiles commerciales qui paieront un taux uniforme de \$5.

Les chauffeurs paieront un droit annuel de licence de \$5 et seront obligés de porter un certificat de licence contenant leur nom, leur photographie et leur description générale. La nouvelle loi prendra vigueur le 1er août. Passé cette année, les machines devront être licenciées le 1er février.

La nouvelle loi permet une vitesse de 30 milles à l'heure dans les campagnes, mais oblige qu'en tout temps les automobiles soient conduites d'une façon soignée et prudente.

Les villes de première classe sont autorisées à fixer la limite de vitesse. Dans les autres villes la rapidité ne doit pas excéder de 15 milles à l'heure. Chaque machine doit avoir en avant et en arrière, sur une plaque d'au moins quinze pouces de long et en chiffres de quatre pouces de haut, le numéro de la licence dont la couleur changera chaque année.

Trois preuves de violations de la loi sur la vitesse rendra la licence du chauffeur nulle pour pas moins de six mois. Un chauffeur qui mènerait un automobile en état d'ébriété peut être emprisonné pour un an. Il peut être incarcéré pour deux ans et condamné à payer une amende de \$200 s'il continue sa route après avoir frappé quelqu'un.

Toutes les amendes et pénalités vont au département du Trésor et seront employées à l'entretien des routes.

Une clause de réciprocité donne aux propriétaires d'autres des autres Etats le même privilège qu'à ceux de New-York.

M. Gustave Valois proteste aussi

M. VALOIS DECLARE QU'IL EST ET QU'IL VEUT MOURIR CATHOLIQUE ROMAIN COMME SES PERES.

(De la "Patrie")

Nous publions ci-après une lettre de M. Gustave Valois, du Bureau de l'inspecteur des Postes. M. Valois, comme bien d'autres, proteste énergiquement contre certaine brochure qui le dénonce comme franc-maçon. Voici d'ailleurs cette lettre:

Monsieur le Rédacteur

Permettez-moi à mon tour de protester contre la publication de mon nom dans le pamphlet "La loge de l'Emancipation". Je ne catégoriquement avoir jamais demandé mon admission dans cette association et l'affirme de plus hautement que je suis catholique romain pratiquant et j'entends vivre et mourir dans la religion de mes parents.

GUSTAVE VALOIS.

Le "Pluviose"

IL FAUDRA LE REMORQUER ET LE TRAÎNER SUR LE FOND DE LA MER. LES SCAPHANDRIERS A L'OEUVRE.

Calais, 1.—Des scaphandriers ont inspecté le sous-marin coulé "Pluviose" et déclarent que la coque du sous-marin a été aplatie.

Les courants rapides et la grande profondeur où se trouve le sous-marin rendent difficiles les travaux des scaphandriers, qui ne peuvent travailler que deux heures par marée.

Comme on a reconnu l'impossibilité de ramener le sous-marin à la surface, il sera attaché par de fortes chaînes et remorqué sur le fond de la mer jusqu'à un endroit peu profond.

Les Buvetiers se Coalisent

Les vendeurs d'alcool feront des efforts inouïs auprès de la législature pour empêcher que la loi des licences soit amendée cette année.

Montréal, 1.—De notre corresp.—Il se fait une campagne sourde mais très active parmi les membres de l'Association des Débitants de boissons alcoolisées de Montréal dans le but d'empêcher que la législature amende à cette session-ci la loi des licences.

Des souscriptions ont été prélevées dans le secret et je suis informé que le montant de ces souscriptions s'élève déjà à près de \$5,000, de quoi à élever un monument à Dollard des Ormeaux.

Cet argent, hélas, sera employé à un but beaucoup moins louable, puisqu'il servira à faire rater le projet de loi présenté par l'hon. Mackenzie, trésorier provincial.

Je tiens de bonne source qu'une brasserie de l'Est a versé un montant de \$3,000 au fond de souscription.

Un hôtel très chic de l'Ouest a donné à lui seul, \$800. On m'assure aussi que pas un buvetier versera moins que \$50, ce qui portera le montant à près de \$20,000.

Plusieurs hôteliers redoutent avec raison la passion de la loi de

M. Mackenzie, car fermer une buvette à sept heures le samedi soir c'est perdre la plus grosse recette de la semaine, puisque c'est le samedi soir que certains ouvriers vont dépenser à la buvette le prix de leur travail d'une semaine et le pain de leurs enfants.

Plusieurs buvetiers sont conscients de la lutte qui se livre en ce moment et ils essaient de vendre leurs établissements, mais ne le peuvent pas, personne n'osant, dans cet instant critique, se mettre un fardeau sur les bras.

Si le gouvernement est décidé à passer la loi, ils essaieront du moins à obtenir que le tarif de leurs licences soit diminué.

Les buvetiers vont plus loin. Certains d'entre eux déclarent qu'ils porteront leur cause devant les cours et essaieront de faire déclarer ultra vires la loi du gouvernement.

Les amis de la tempérance sont avertis. Qu'ils ne négligent rien de leur côté et qu'ils veillent à ce que leurs députés ne se laissent pas surprendre ou séduire par une promesse ou une offre.

Courrier de Montréal

Des échevins qui se conduisent comme des enfants.—L'Ecole Dollard sera érigée.—Le Mont Saint-Louis en pèlerinage.—Mort du Père Desfossez.—Départ de Mgr Dentonville.—La profession médicale s'enrichit de 31 nouveaux membres.—Au club de Marins catholiques.—Mort d'un constructeur.

Montréal, 1.—De notre corresp.—

La séance du Conseil de ville, vendredi, restera remarquable entre toutes, par l'insuccès de certaines discussions, la violence de certaines interpellations, les tactiques d'obstruction et l'ajournement à un jour de fête légale. Jamais l'ancien conseil, pourtant si décrié, n'a donné un spectacle semblable à celui d'aujourd'hui.

Le règlement Carter n'a pas fait un pas de plus et les travaux permanents ont tous été bloqués.

L'échevin L. A. Lapointe, le champion ventru des buvetiers réussit à empêcher le règlement Carter de venir de nouveau devant le conseil, mais il dut pour cela employer un truc qui est moins celui d'un tacticien que celui d'un "gros bébé".

Cette séance du conseil qui devait être l'une des plus importantes de l'année a été la plus inutile et par éristion du sort, on l'a ajournée à un jour de fête légale!!!

Les commissaires d'écoles de la Municipalité Scolaire de St-Georges ont résolu de donner le nom de Dollard à la splendide construction qu'ils ont à faire ériger sur la rue St-Urbain et qui servira d'école pour les garçons.

Le nom de Dollard a été donné conformément au désir de Sa Grandeur Mgr Bruchési, manifesté publiquement à la démonstration de dimanche après-midi et tel que rapporté par l'"Action Sociale". Toutes les félicitations sont acquies aux commissaires de la Municipalité Scolaire de St-Georges pour l'heureuse idée qu'ils ont eue et pour l'empressement qu'ils ont mis à combler cette lacune qui existait à l'égard de la mémoire de Dollard. A l'abri de ce grand nom les écoliers grandiront avec les vertus civiques qui ont fait la gloire de ce héros.

Le pèlerinage annuel des élèves de l'École St-Louis à N.-D. du Bon Secours, a eu lieu hier.

Le collège au grand complet, professeur en tête, s'est rendu à la chapelle de la rue Bonsecours.

A leur arrivée, à 6.30 h. leur chapelet, M. l'abbé Rochon, a célébré une sainte messe pendant laquelle l'excellent chœur de l'établissement a exécuté du très beau chant.

Les funérailles du R. Père Desfossez, de la Congrégation des Pères de Sainte-Croix, et l'un des religieux les plus connus de cette institution, ont eu lieu, lundi matin, à St-Césaire.

Le Père Desfossez était âgé de 71 ans. Il avait été prêtre à Saint-Laurent, près Montréal, puis aumônier au collège commercial de Saint-

Aimé-sur-Yamaska et enfin, au collège de Saint-Césaire.

Le Très Rév. Père supérieur général des Oblats, Mgr Dentonville, est arrivé hier à la maison de sa congrégation, rue Visitation. Sa Grandeur s'embarquera sur l'"Empress of Britain" qui quitte Québec vendredi prochain.

Les examens pour l'admission à la pratique de la médecine sont terminés depuis peu à Laval, et ont donné un brillant résultat en ouvrant la carrière à 31 nouveaux disciples d'Esculape.

Ont passé leurs examens avec grande distinction, MM. Toussaint Lachapelle, Adrien Laroc, René Turcotte et J. Clarence Vénit. Avec distinction, MM. Guillaume Labrie, Gustave Beaudet, Eugène Bellemare, Henri Berthiaume, Edouard Besner, Raoul Chevrier, J. Oza Leroux, William Robinson, Sylvain Sabourin, C. Hector Trudeau et Séraphin Venne. Les autres médecins sont MM. Alfred Boutin, Alphonse Dubé, Georges Albani Forest, Fernand Giroux, Oswald Handfield, Raymond Hébert, Lorenzo Lamy, Narcisse A. Laurendeau, Daniel Plouffe, Ernest Poulin, A. Marchand, Albert Sorvany, Arthur Tétrault, Pamphile Thibault.

Le club de marins catholiques de Montréal vient de publier son quatrième rapport annuel, dont nous donnons hier quelques chiffres.

Cette fondation a pour but de procurer aux marins catholiques un refuge et un foyer pendant l'escalade des panneaux; de les encourager à respecter les lois civiles et morales; d'en faire autant que possible des adeptes de la Tempérance. C'est un lieu de réunion où le matelot retrouve ses amis, et ses livres, et où il peut placer avantageusement ses économies. Les malades sont l'objet d'une attention particulière et le Club voit aux funérailles des marins catholiques.

Des concerts hebdomadaires, des conférences, des souscriptions, des dons en vêtements ou divers autres objets pouvant être utiles aux marins pendant la traversée, servent à l'entretien de cette organisation.

Ceux qui veulent s'occuper de Mathurin à bon escient feront bien de s'aboucher avec le gérant du Club, M. le docteur W. H. Atherton, coin des rues St-Pierre et des Communies.

Une dépêche de Windsor, Ontario, annonçait hier la mort, à Detroit, de John W. Stoughton, celui qui construisit le pont Victoria entre Montréal et Saint-Lambert.

AUX FUMEURS

Demandez le

EL SERGEANT

positivement le meilleur CIGARE à 10 cts sur le marché.
EN VENTE PARTOUT.

JOS. COTÉ

Importateur et fabricant de pipes. 186-188, Rue St-Paul

NOUVELLES DE LÉVIS

La question des salles d'attente

Les électeurs propriétaires de notre ville seront appelés vendredi à voter sur un emprunt que veut contracter notre conseil de ville afin de construire des salles d'attente pour l'usage de la Traversée entre Québec et Lévis.

Afin d'éclairer nos lecteurs sur cette question qui semble être pour comprise dans le public nous avons posé certaines questions à M. le maire Bernier. Nous publions les réponses qu'il a bien voulu nous accorder.

Non seulement je n'ai pas objection à répondre à vos questions, mais il me fait plaisir de vous donner quelques explications au sujet de la construction des salles d'attente et de l'usage de la Traversée entre Québec et Lévis.

En 1908, alors qu'en vertu de la loi, un comité conjoint des Conseils des deux villes fut réuni à Québec par Sir Georges Garneau, le maire d'alors, un règlement fut passé, portant le No 423, en vertu duquel, chaque des deux villes était tenue de bâtir à ses propres frais, des édifices pour salle d'attente et d'entrepôts.

Quand des soumissions furent demandées pour l'achat du privilège exclusif de la traversée, basé sur ce règlement, aucun soumissionnaire ne se présenta; on sait pourquoi maintenant.

Tout était à recommencer. C'est alors, que sur mes suggestions, chacun des conseils de ville des deux villes, demanda à la Législature de Québec, d'amender la charte restrictive de manière à permettre à chacune des deux municipalités, de prendre à leur charge et pour leur bénéfice, la traversée entre Lévis et Québec.

Cet amendement fut voté à la Législature, et comme conséquence, le Comité Conjoint des deux villes se réunit de nouveau et fit un nouveau règlement, portant le No 423 des règlements de la cité de Québec.

Dans ce règlement, basé sur le statut provincial, il fut encore ordonné que chacune des deux villes bâtirait ces édifices à leurs propres frais; ce règlement fut ensuite soumis au Lieutenant-Gouverneur en Conseil, et il a force de loi.

L'objet en vue, en obligeant ainsi les deux villes à construire un édifice pour les salles d'attente, était d'empêcher les compagnies qui achètent à l'avenir le privilège de faire la traversée entre Québec et Lévis, de bâtir des baraquements absolument indignes, de nos villes, baraquements, qui jusqu'à ce jour, étaient une véritable disgrâce, et qui, dès la première vue, impressionnaient très défavorablement les voyageurs non seulement du pays tout entier, mais aussi des voyageurs des Etats-Unis qui nous arrivent en si grand nombre, à toute saison de l'année.

Il avait été question, au Comité Conjoint, de fixer un prix minimum de \$500.00, pour construire un édifice; mais les échelons de Québec ne trouvaient pas ce montant suffisant, le chiffre fut baissé. Mes informations sont à l'effet, que du côté de Québec, l'édifice va coûter entre \$12,000 à \$15,000.

La section 6 du règlement dit: "La bâtisse de la cité de Québec contiendra bureaux de la Compagnie, et sera éminemment à cet effet, sous la direction conjointe du surintendant de la Cité, et de l'ingénieur de la cité."

La section 7 dit: "La bâtisse de la Ville de Lévis contiendra les chambres nécessaires pour le logement, pendant la nuit, des gens des équipages des bateaux, pour les réfectoires et les cuisiniers, destinés à l'entretien des mêmes personnes; cet emménagement sera également fait sous la direction conjointe du surintendant de la Compagnie et de l'ingénieur de la Ville de Lévis."

Section 8: "Ces salles seront convenablement emménagées, chauffées, éclairées, pourvues de sièges, aux frais de l'adjudicataire, et devront être tenues ouvertes en tout temps, jour et nuit lorsque les bateaux feront le service."

Section 9: "De plus, il y aura un débarcadère de chaque rive une salle de dépôts pour les paquets d'une pesanteur de 25 livres ou moins, ou moyennant un prix de pas plus de 15 centimes, ces paquets pourront être déposés à l'adresse de leurs destinataires, pendant 24 heures; et l'adjudicataire sera responsable de leur livraison, sujet aux conditions mentionnées sur le reçu."

Ainsi, comme on le voit, l'édifice du côté de Lévis, devrait être plus spacieux que celui de Québec, puisqu'il doit contenir les réfectoires, les dortoirs, et les cuisines, pour les équipages des quatre bateaux d'été et d'hiver; cependant le prix va en

être quatre fois moindre que celui que coûtera l'édifice de Québec!

Si on ajoute maintenant, que la Cité, actuelle, qui possède la traversée, a son chef-lieu, en vertu de sa charte, dans la ville de Lévis, et qu'il lui faut par conséquent au moins quelques pieds carrés dans cet édifice pour y tenir le bureau exigé par la loi des Compagnies à fonds social, dira-t-on que le prix de \$4000.00 est trop élevé?

J'en appelle à tous les citoyens bien pensants de Lévis, aux citoyens sérieux qui tiennent à leur réputation de gens d'affaires, ce prix est-il exorbitant?

Maintenant, voyons ce que va payer la Cité, pour le loyer de cet édifice:

La section 5 du règlement dit encore:

"La Cité de Québec et la ville de Lévis érigeront, à leurs frais respectifs, les bâtiments nécessaires pour bureaux, salles d'attente, entrepôts, pour marchandises, ou autres objets, et l'adjudicataire devra payer à chacune des dites Corporations, pendant la durée de son contrat, une somme de \$250.00 par année pour le loyer des dites bâtisses, la dite somme payable en deux versements égaux, dont l'un au 1er novembre, et l'autre au 1er mai suivant, chaque année. Les dites Corporations maintiendront ces bâtisses closes et ouvertes, et seront tenues aux grosses réparations qui pourraient y devenir nécessaires. L'adjudicataire sera tenu à l'entretien et à toutes les réparations locatives ordinaires, à la satisfaction de l'ingénieur de la cité de Québec, pour cette cité, et de la ville de Lévis, pour cette ville."

Par conséquent, si la ville de Lévis est obligée d'emprunter \$4000.00 pour construire son édifice, elle paiera un intérêt de 3% annuellement sur cette somme, savoir \$200.00 par an.

Mais, chaque année, elle recevra \$250.00 comme loyer!

Ce n'est pas tout: la ville recevra de plus, la taxe d'aqueduc; soit, 15% sur \$400.00, c'est-à-dire la somme de \$60.00; de plus encore, la taxe de locataire, 6%, soit \$24.00.

Par conséquent, la ville recevra chaque année la somme de \$434.00, et déboursera \$200.00! Elle va faire un gain de \$234.00 chaque année, sur le montant de son emprunt!

Est-ce un bon, ou un mauvais placement?

Jusqu'à ce jour, la Compagnie qui détient le privilège de la traversée, n'a jamais eu à payer de loyer à la ville; car, les pauvres mâtures, les vieilles baraquements qui recevaient les voyageurs, qui les hébergeaient des nuits entières, on sait comment! Mais maintenant, c'est son intérêt, de pouvoir conserver la propriété de ces "sheds", car moins elle dépense, plus elle gagne; car moins elle dépense, plus elle gagne; car moins elle dépense, plus elle gagne.

C'est tout à fait juste: car moins elle dépense, plus elle gagne; car moins elle dépense, plus elle gagne; car moins elle dépense, plus elle gagne.

Le prix d'adjudication de mon contrat avec la cité de Québec, est de \$2,250.00 par année. Jusque-là, j'en ai payé de \$4,000.00!

C'est donc \$1,750.00 de plus par année, que les deux villes retireront, en se les partageant; ainsi la ville de Lévis retirera \$2,625.00 chaque année, pour le prix de la traversée, au lieu de \$2,000.00 qu'elle retirait à venir au 1er mai de cette année!

Si on ajoute cette somme de \$2,625.00, à celle de \$234.00, voilà donc une somme totale de \$2,859.00, que, par mon humble mais aussi, et je ne le crois qu'on me le conteste, par mon active entremise, j'ai réussi à le réinsérer, à faire obtenir aux finances de la ville de Lévis.

J'aurais aimé obtenir, lors de la discussion du Règlement de la Cité, qui prendrait la traversée, un droit de quaiage de \$1,000.00 par année; mes collègues de Lévis et de Québec, dans le comité, en sont témoins: je n'ai pu obtenir que \$200.00, soit \$2,000.00 pour les deux villes; mais c'est un prix très raisonnable; car, la ville de Lévis retire de \$150.00 durant la saison d'été, du nouveau quai de la Corporation; ce qui fait en tout \$900.00 de quaiage; alors qu'autrefois on ne retirait que \$400.00.

Maintenant, il y a quelques petites questions, qui excitent ceux de mes concitoyens, qui font profession d'être toujours les adversaires de l'importation que l'administration; que voulez-vous? Je ne m'occupe pas du tout de guérir ces petites misères.

Ainsi, on a fait un crime au Conseil de Ville de Lévis, de ne pas avoir donné le contrat pour la construction de cet édifice, au plus bas soumissionnaire.

Mais on doit pourtant savoir, que lorsqu'une ville demande des soumissions, elle stipule expressément et toujours qu'elle ne s'engage jamais à

accepter ni la plus basse, ni la plus haute! Et pourquoi? Parce que ceux qui ont à décider des soumissions, ont à considérer non seulement le prix des soumissionnaires, mais aussi l'intérêt public. Or, une raison d'intérêt public qui a fait agir le bénéfice de nos concitoyens que la chose est faite, et c'est là la marque qui doit toujours s'imprimer aux actes municipaux d'une bonne administration.

Une autre petite question: Mais, dit-on, il paraît qu'il y a un vendeur de rafraichissements dans les bateaux de la nouvelle compagnie, et que l'hiver, il les débitera dans la nouvelle salle d'attente, et que la Cité en retirera par conséquent, un loyer? Or, cela, c'est quelque chose d'exhorbitant.

Dans l'intérêt du public, nous avons permis que les voyageurs puissent acheter dans nos bateaux, avoir sous la main, des journaux, des cigares, et des fruits. L'installation est superbe; le buffet peut rivaliser d'équipement avec les meilleurs tenues, avec l'installation de semblables buffets de n'importe quelle compagnie dans le pays, ou aux Etats-Unis.

Si, durant l'hiver, il n'y a pas assez de place dans nos bateaux pour le débit de ces denrées, débit que nous croyons être dans l'intérêt du public, la Cité lui donnera un petit espace, si possible, dans les salles d'attente; mais oui! Mais justement dans cette salle de dépôt pour les paquets, que la Cité, est obligée d'avoir dans les salles d'attente, en vertu de la section 9 du règlement, que je vous ai mentionné au commencement.

Enfin, une dernière question: Quel loyer paye la nouvelle Cité pour le logement qu'elle occupe depuis le 1er mai dans le haut de la banque de Montréal?

La nouvelle Compagnie ne paie pas de loyer à la ville de Lévis pour ce logement, pour la raison bien simple, que la ville de Lévis, est obligée de lui fournir ce logement.

Elle y est tellement obligée par le règlement, que si la Cité avait préféré s'installer ailleurs, la ville aurait été obligée de lui payer son loyer.

J'ai déjà mentionné la section 5 du règlement; j'y réfère vos lecteurs.

Cette section oblige la ville de Lévis à fournir le logement, les réfectoires, les dortoirs et les cuisines pour les gens des équipages de la Cité. En attendant la construction du nouvel édifice, pour ne pas payer de loyer à la Cité, la ville a offert de leur fournir ces dortoirs, ces réfectoires et cette cuisine, dans le toit de la bâtisse de la Banque de Montréal, qui était inoccupé le 1er mai et qui le serait encore, faute de locataire, et cela jusqu'à ce que le nouvel édifice soit construit!

Je ne sais pas s'il reste encore d'autres questions que l'on veut rattacher à celle de la construction des salles d'attente et d'entrepôts à Lévis. Mais, je suis bien certain d'une chose, c'est qu'après avoir lu ces loyales explications de ma part, je ne crois pas qu'il y ait un seul citoyen de Lévis, qui voudrait enregistrer son vote contre l'emprunt de la somme de \$4000.00 que va nécessiter la construction de l'édifice. Mes concitoyens sont trop hommes d'affaires, pour ne pas juger, que cet emprunt est nécessaire, qu'il est dans l'intérêt du public, et qu'il est, de plus, extrêmement avantageux.

Si, grâce à mes fonctions officielles, j'ai pu faire obtenir un revenu nouveau et permanent de \$559.00 à la ville de Lévis, peut-on me le reprocher?

Et si avec quelques concitoyens entrepreneurs, j'ai réussi à doter notre ville d'une nouvelle Compagnie qui fera quelque bien à sa population, tout en servant les intérêts du public cent fois mieux que la vieille Compagnie, peut-on me le reprocher? Il faudrait ne pas connaître l'esprit de mes concitoyens pour le croire et je ne le crois pas.

Le plus beau jour de la vie

La première communion est pour toute une paroisse un grand événement.

Tous, même les hommes les moins religieux, ont le sentiment que quelque chose de grand, de mystérieux, s'accomplit dans les enfants qui s'agenouillent pour la première fois de

Dans les Faubourgs et la Banlieue

Haute-Ville

Noces en automobiles

Ce matin, à 9 heures, à l'église St. Patrice, avait lieu le mariage de M. Percy Woods, chauffeur de l'automobile de M. Arthur Picard, ex-chauffeur de cette ville, et de Mlle Esther Lemieux, fille de M. Thomas Lemieux, fleuriste bien connu de la rue St. Stanislas.

La bénédiction du mariage a été donnée par le Rév. Père Woods, de l'église St. Patrice. M. Arthur Picard servait de père au marié, et la mariée était accompagnée de son père.

Les mariés et toute leur suite se rendirent à l'église en auto. Rien de plus original que cette nocce en luxueux automobiles, ornés de fleurs et de boucles de rubans blancs. Voici quelques-uns des automobiles qui ont pris part à la nocce: les autos Nos 1991, 2002, 2005, 2006, 2007, 2009 et 1458 où se trouvaient les mariés.

Une foule nombreuse de curieux stationnait le long de la rue St. Jean et sur la rue St. Stanislas pour voir défiler la procession d'automobiles.

C'est le premier mariage du genre à Québec; il constitue un événement social dans la vieille cité de Champlain.

Nous offrons tous nos souhaits de bonheur aux nouveaux mariés.

accepter ni la plus basse, ni la plus haute! Et pourquoi? Parce que ceux qui ont à décider des soumissions, ont à considérer non seulement le prix des soumissionnaires, mais aussi l'intérêt public. Or, une raison d'intérêt public qui a fait agir le bénéfice de nos concitoyens que la chose est faite, et c'est là la marque qui doit toujours s'imprimer aux actes municipaux d'une bonne administration.

Une autre petite question: Mais, dit-on, il paraît qu'il y a un vendeur de rafraichissements dans les bateaux de la nouvelle compagnie, et que l'hiver, il les débitera dans la nouvelle salle d'attente, et que la Cité en retirera par conséquent, un loyer? Or, cela, c'est quelque chose d'exhorbitant.

Dans l'intérêt du public, nous avons permis que les voyageurs puissent acheter dans nos bateaux, avoir sous la main, des journaux, des cigares, et des fruits. L'installation est superbe; le buffet peut rivaliser d'équipement avec les meilleurs tenues, avec l'installation de semblables buffets de n'importe quelle compagnie dans le pays, ou aux Etats-Unis.

Si, durant l'hiver, il n'y a pas assez de place dans nos bateaux pour le débit de ces denrées, débit que nous croyons être dans l'intérêt du public, la Cité lui donnera un petit espace, si possible, dans les salles d'attente; mais oui! Mais justement dans cette salle de dépôt pour les paquets, que la Cité, est obligée d'avoir dans les salles d'attente, en vertu de la section 9 du règlement, que je vous ai mentionné au commencement.

Enfin, une dernière question: Quel loyer paye la nouvelle Cité pour le logement qu'elle occupe depuis le 1er mai dans le haut de la banque de Montréal?

La nouvelle Compagnie ne paie pas de loyer à la ville de Lévis pour ce logement, pour la raison bien simple, que la ville de Lévis, est obligée de lui fournir ce logement.

Elle y est tellement obligée par le règlement, que si la Cité avait préféré s'installer ailleurs, la ville aurait été obligée de lui payer son loyer.

J'ai déjà mentionné la section 5 du règlement; j'y réfère vos lecteurs.

Cette section oblige la ville de Lévis à fournir le logement, les réfectoires, les dortoirs et les cuisines pour les gens des équipages de la Cité. En attendant la construction du nouvel édifice, pour ne pas payer de loyer à la Cité, la ville a offert de leur fournir ces dortoirs, ces réfectoires et cette cuisine, dans le toit de la bâtisse de la Banque de Montréal, qui était inoccupé le 1er mai et qui le serait encore, faute de locataire, et cela jusqu'à ce que le nouvel édifice soit construit!

Je ne sais pas s'il reste encore d'autres questions que l'on veut rattacher à celle de la construction des salles d'attente et d'entrepôts à Lévis. Mais, je suis bien certain d'une chose, c'est qu'après avoir lu ces loyales explications de ma part, je ne crois pas qu'il y ait un seul citoyen de Lévis, qui voudrait enregistrer son vote contre l'emprunt de la somme de \$4000.00 que va nécessiter la construction de l'édifice. Mes concitoyens sont trop hommes d'affaires, pour ne pas juger, que cet emprunt est nécessaire, qu'il est dans l'intérêt du public, et qu'il est, de plus, extrêmement avantageux.

Si, grâce à mes fonctions officielles, j'ai pu faire obtenir un revenu nouveau et permanent de \$559.00 à la ville de Lévis, peut-on me le reprocher?

Et si avec quelques concitoyens entrepreneurs, j'ai réussi à doter notre ville d'une nouvelle Compagnie qui fera quelque bien à sa population, tout en servant les intérêts du public cent fois mieux que la vieille Compagnie, peut-on me le reprocher? Il faudrait ne pas connaître l'esprit de mes concitoyens pour le croire et je ne le crois pas.

Le plus beau jour de la vie

La première communion est pour toute une paroisse un grand événement.

Tous, même les hommes les moins religieux, ont le sentiment que quelque chose de grand, de mystérieux, s'accomplit dans les enfants qui s'agenouillent pour la première fois de

La dévotion au Sacré-Coeur

S.-Jean-Baptiste

La dévotion au Sacré-Coeur

Nous entrons dans le mois de juin, mois consacré à prior le Sacré-Coeur d'une manière spéciale. "Je le dis avec assurance, écrit la Bienheureuse Marguerite Marie, si l'on savait combien cette dévotion est agréable à Jésus-Christ, il n'est pas un chrétien, pour peu qu'il eût d'amour pour cet aimable Rédempteur, qui ne l'embrassât avec ardeur."

Il est certain que Notre-Seigneur réserve aux âmes de grâces pour ceux qui l'emploient à établir cette dévotion. Personne n'ignore les promesses faites par Jésus-Christ à la Bienheureuse qui nous venons de citer, aux personnes qui seront dévouées à son Sacré-Coeur. Rappelons ici la dévotion de mon Sacré-Coeur sera exposée et honorée.

Le mois du Sacré-Coeur commence aujourd'hui, que dans toutes les demeures se trouve une image de ce divin Cœur.

"La dévotion au Sacré-Coeur, il s'agit de nous donner le Cœur adoration de Jésus-Christ et l'amour immense dont il a été embrasé pour nous."

Cette dévotion a donc pour but de rendre à N. S. Jésus-Christ amour pour amour, de le remercier de bienfaits et de réparer les outrages qu'il ne cesse de recevoir.

"Cette dévotion, disait récemment

vant la Table Sainte. Tous ont le sentiment que cet acte est de grande importance et qu'il a un retentissement dans la vie présente et dans la vie d'au-delà.

Une première communion dans la paroisse, c'est pour tous une vision du passé, une vision de ce beau jour, pour la première fois, on entra solennement en union avec Notre-Seigneur par la réception de la blanche Hostie.

On revolt ce jour, on revolt son église en fête, les diverses cérémonies où l'on est une part, les joies des uns et des autres, les joies de la maison; on revolt les siens, un père, une mère, des aïeux, des frères, des sœurs, des amis qui nous ont vus leur bras pour nous embrasser. On a la sensation des larmes de bonheur qui tombent des yeux de notre mère sur notre visage. Ah! le beau jour! O jour si heureux de la première communion!

Chrétiens, venez assister à cette fête, venez revivre tous ces souvenirs; venez rafraîchir vos âmes avec ces visions qui vous seront bonnes, douces et salutaires. Venez.

Parents, accompagnez à la Table Sainte vos chers enfants. Donnez leur cette joie et cet exemple. Priez pour eux, afin que Jésus prenne à jamais possession de leur cœur.

Les bateaux de Québec & Lévis Ferry Co

Le vapeur "Queen", de la Québec et Lévis Ferry Co, a été mis en cale-sèche pour y subir d'importantes réparations. Quand les ouvriers en auront fini avec le "Queen", le "Polaris" aura son tour, puis le "Pilot" entrera en cale-sèche.

La Québec et Lévis Ferry Co agit absolument comme si elle devait continuer son service l'hiver prochain. Les tribunaux pourraient cependant décaler ses plans. Qui sait?

Au couvent des Sœurs de la Charité

Quarante-neuf élèves du couvent des Sœurs de la Charité, de cette ville, se sont approchées ce matin pour la première fois de la Sainte-Table.

Les noms de ces enfants qui viennent d'accomplir l'acte peut-être le plus important de leur vie car de la première communion dépend presque toujours l'avenir d'un enfant:

Miles Gabrielle Vincent, Irène Martine, Marie-Anne Paquet, Léonie Béland, Adeline Gauthier, Marie Connolly, Marie-Jeanne Caron, Hélène Paradis, Juliette Lemieux, Dorila Fortin, Cécile Ladfamme, Blanche Pelchat, Antoinette Dery, Laurette Ouellet, Alice Guay, Germaine Robitaille, Bernadette Masse, Isola Rioux, Gladys Rioux, Adeline Rioux, Lucienne Turgeon, Cécile Dumontier, Alma Dussault, Gertrude Gagnon, Carmel Nadeau, Marie-Jeanne Duchesneau, Fernande Tardivel, Veronique Kelly, Hélène Roberge, Eugénie Robette, Emélie Lamontagne, Marie Michaud, Cora Demers, Ida Rousseau, Antoinette Fougères, Joséphine Duchesneau, Yvonne Bouchard, Alphonsine Robitaille, Estelle Lemieux, Germaine Turcotte, Angèle Jarest, Aurèle Charest, Eva Ringuet, Juliette Lagaac, Emélie Le-mieux, Jeanne Robert.

Le vapeur "Champion", de la Cité Maritime et Industrielle, reprendra son service dans les premiers jours de la semaine prochaine. Le "Champion" a subi pendant l'hiver des réparations qui en font presque un bateau neuf. La chaudière et les machines ont été remplacées et tout l'intérieur a été pour ainsi dire renouvelé. Les habitudes de cette ligne ne reconnaîtront plus l'ancien "Champion".

Les Hussards Canadiens

Les Hussards Canadiens se rendent aujourd'hui au Camp des Ingénieurs pour y accomplir leurs exercices annuels.

Si tous les miliciens qui viennent camper ici chaque année se conduisaient comme les Hussards Canadiens, notre population verrait arriver l'époque des camps avec satisfaction.

La plus précieuse de toutes

C'est M. l'abbé Duman qui a écrit: "Quelle précieuse que puissent être toutes les autres communions, la 'première' est la plus précieuse de toutes; elle reste à tout jamais le grand jour, à tout jamais le jour heureux, à tout jamais le jour du bonheur suprême."

Dernier exercice du mois de Marie

Le dernier exercice du mois de Marie a eu lieu hier soir.

M. le curé Gosselin a remercié les Enfants de Marie du beau chant qu'elles ont fait tous les soirs en l'honneur de leur mère du ciel.

Confessions

Ce soir, demain l'après-midi et la soirée, les Révérends Pères Oblats entendront les confessions des fidèles afin de leur permettre de commencer la fête du Sacré-Coeur en recevant dans leurs cœurs Jésus-Hostie.

Présentation de cadeau

Hier soir, à la salle St-Pierre, le Rév. Père Ad. Valiquet, O. M. I., a

S. G. Mgr Roy, l'évêque du Sacré-Coeur, puisqu'il a pris pour devise "Adveniat regnum tuum", est une des plus solides, puisqu'elle résume la Religion toute entière."

En retraite

Les jeunes enfants de la première communion sont entrés en retraite ce matin pour faire leur seconde communion. MM. les abbés Dion et Turmel président les exercices de cette retraite. Nous recommandons nos jeunes communicants aux prières des fidèles.

Funérailles

Les funérailles de Mlle Marie-Laurie Yvonne Beaumont, fille de M. P. Omer Beaumont, employé de la maison agay, Lépinay & Frère, ont eu lieu ce matin au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Le service a été chanté par M. l'abbé Mercier. Les restes mortels de la défunte ont été inhumés au cimetière Beilmont.

Soyez de bon compte

Nous demandons aux jeunes gens de la paroisse d'être de bon compte et de cesser leur bruyante conversation le soir, aux coins des rues. Très souvent des groupes de fumeurs font le pied de grue jusque vers onze heures et minute. Ce sont des éclats de voix, des rires bruyants, des cris et des chants qui empêchent de dormir les gens qui veulent se coucher à une heure convenable.

Nous demandons aux parents de s'occuper de leurs enfants et de les faire rentrer au moins vers dix heures du soir. Ce qui est déjà bien tard.

Comme c'est vrai!

Ce qu'il y a de plus difficile pour certains parents, c'est de "vouloir" et "faire vouloir" leurs enfants. On ne sait plus commander ni défendre. Commander le bien, défendre le mal, avec douceur, fermeté et persévérance; j'ai vu les meilleurs fléchir là-dessus, et par là même gêner leurs enfants dès leur premier âge.

Allez à la Chaise Populaire

Voulez-vous, chers lecteurs, éviter bien des déboires? Economisez, utilisez les petits profits. Ce ne sont pas les gros salaires qui enrichissent; ce sont les sous mis de côté et placés dans une caisse d'épargne. Au lieu d'aller boire dans les buvettes, économisez les traites que vous payez à des gens qui se fichent de vous; n'achetez pas ce facon de gin ou cette bouteille de liqueur forte qui sera pour vous une cause prochaine de boire et une cause de scandale pour votre famille; placez les sommes d'argent que vous y consacrez à la Chaise Populaire où dans une banque.

Les petits ruisseaux font les grandes rivières et les centimes font les piastres; les piastres font à la longue une somme considérable.

Vous n'avez pas le droit de priver votre femme et vos enfants de votre travail. Economisez pour les jours d'épreuve; ils viennent plus tôt qu'on ne croit.

JUPONS

Jupons de satin noir. Valeur \$1.25. Spécial cette semaine.....

67c

Châli de laine, jolis patrons. Prix spécial pour vendredi et samedi.....

39c

Représentation

Ce soir, il y aura répétition du chœur de chant de la paroisse, après les exercices du triduum.

Le triduum

Une foule considérable de fidèles suivent les exercices du triduum préparatoire à la célébration de la fête du Sacré-Coeur. C'est M. le curé qui est le prédicateur de ce triduum; lundi il a prêché sur l'Evangile du Crucifix et hier sur l'Evangile de l'Eucharistie.

Funérailles

Ce matin a été chanté par M. l'abbé Eug. Marais le service de Dame Aurélie Pageau, épouse de M. Albert Martel, décédée lundi à l'âge de 26 ans et 10 mois.

La sépulture a eu lieu à St. Ambroise de la Jeune Lorette.

S.-Sauveur

Arrivée de Mgr Dondentwill

Sa Grandeur Mgr Dondentwill, supérieur général des Oblats, arrivera à Québec demain soir. Vendredi matin, à 8 heures, Monseigneur officiera pontificalement à une grand'messe solennelle à l'église paroissiale.

Préparatifs pour la fête du Sacré-Coeur

"L'ACTION SOCIALE"

QUEBEC, 1er JUIN 1910

LE DERNIER TRAIT

Il manquait un dernier trait au tableau où la "Vieille" se peint elle-même de temps à autre. La feuille de la rue Collins vient de l'ajouter par son article d'hier "Stupide et Criminel".

La chose était à prévoir, d'ailleurs; depuis sa naissance qu'elle cherche à rabaisser tout ce qui est relevé, à souffler tout ce qui est respectable, à combattre toutes les aspirations généreuses, et à tâcher de faire de l'âme canadienne-française une âme toute pénétrée d'égoïsme utilitaire, capable de vibrer aux seules perspectives de profits à réaliser ou d'appétits à satisfaire, elle ne pouvait manquer de saisir au passage l'occasion qui lui était offerte de prendre la défense des francs-maçons. Nous publions ailleurs son article car des extraits ne seraient pas suffisants pour montrer tout ce qu'il laisse deviner de perversité mentale et de bassesse d'âme chez son auteur.

Jamais la "Vieille" n'a dit un mot pour défendre un droit national menacé, ou une liberté religieuse compromise. Par contre elle n'a jamais manqué de se mettre en travers de tous les bons mouvements, et de justifier les craintes que sa naissance interlope avait fait éclore.

Ses efforts sournais pour faire avorter la campagne anticoolique sont connus de tous, comme est connue la faveur particulière dont elle jouit dans les milieux où l'on boit. Il est vrai qu'après avoir pris un peu d'envergure elle a jugé à propos de renier son origine et de poser à la vertu farouche, mais des échappées fréquentes, et la faveur marquée avec laquelle dernièrement, elle a traité les Débitants de Liqueurs, montre la persistance de ses sentiments de jeunesse.

Lorsque, lors des fêtes de Québec, tous ceux qui avaient quelque fierté au cœur protestaient contre l'envoi au Canada du fameux oncle Herbert, la "Vieille" consacrait des colonnes à la défense de ce français de la mauvaise espèce.

Ce n'est pas sa faute si le mouvement commencé par la jeunesse catholique, pour le respect plus intégral de notre langue nationale a obtenu quelque succès.

C'est encore moins de sa faute si la majorité des catholiques de ce pays reste convaincue que nos coreligionnaires de la partie ouest du Ca-

nada ne jouit pas de tous ses droits.

Par contre, cette susceptibilité des catholiques, qu'elle s'applique à endormir toutes les fois que le devoir et la raison demanderaient son réveil, elle n'a négligé aucun moyen capable de la soulever pour servir les projets des partisans de la marine militaire; et il n'en dépend pas d'elle et les adversaires de ce projet ne croient pas leur conscience chargée d'un péché très grave.

Mais, par exemple, son indignation, qui sommeille lorsque le clergé de la province entière adjure tout le monde de partir en guerre contre l'intempérance, lorsque les Canadiens-français réclament l'égalité de traitement pour leur idiome, lorsque les catholiques combattent tous les empiétements des neutres, se réveille aussi soudainement que violente lorsque les juifs, pour qui le pays est si lucratif, et les maçons, qui voudraient bien dominer la province de Québec, jugent à propos de se plaindre qu'on leur gène dans leurs tentatives de tondre les gens ou de les endoctriner.

Quand l'"Action Sociale" appelle le petit groupe de maçons qu'on est en train de montrer au grand jour à Montréal, des "menteurs déshonorés", elle s'écrit que nous entreprenons "au nom de la religion catholique, une agitation qui peut dégénérer en guerre de croyances et de races", et elle ajoute que cela est "stupide et criminel".

C'est bien cela, et la "Vieille" est bien l'organe de ces pseudo catholiques toujours prêts à crier: chut! et à se défilier prudemment lorsque leur devoir serait de résister, et les premiers à s'indigner lorsque les catholiques qui comprennent leurs obligations s'appliquent à y satisfaire.

Si ce spectacle de compatriotes déshonorés, de catholiques bêtards, qui ne savent plus que servir de valets aux juifs ou d'instruments aux francs-maçons, nous afflige, nous sommes heureux, d'autre part que les gens de la "Vieille" se montrent ce qu'ils sont en réalité, et donnent au public l'occasion de les juger à leur valeur.

Nous redirons demain ce que sont les maçons et ce qu'il faut en penser; au risque de faire la "Vieille" s'écrier de nouveau que nous comprenons "la cause auguste de notre sainte religion par des dénonciations, évidemment outrancières et fausses."

SA CHÈRE UNIFORMITÉ

Le "Pays" ne se consola pas facilement de voir son cher dada lui échapper encore une fois. Cet organe des "vrais libéraux" ne peut se faire à l'idée que l'on va laisser aux commissions scolaires, un peu de liberté restreinte, pour varier les livres des écoles, et favoriser le progrès de l'instruction.

On espérait, tant de cette chère uniformité préconisée par la loge. Une fois entré dans le mouvement, le gouvernement, pour suivre les projets radicaux, aurait mis son influence et nos deniers au service de ces guides intéressés, et vite nous serions arrivés au beau rêve de la neutralité désirée mais non encore avouée, si ce n'est aux initiés.

Et voilà que le sage projet du gouvernement, inspiré par le Conseil de l'Instruction publique, va retarder indéfiniment le cher rêve radical, et voilà encore un échec, auquel sont venues aboutir tant de démarches ouvertes ou secrètes, tant d'articles écrits pour rien, tant de zèle dépensé en pure perte. Malgré l'imposante requête annoncée et préparée par le citoyen Franco, qui ne pardonne pas aux communautés religieuses de l'avoir élevé — autant qu'elles l'ont pu — par charité, les hommes de gouvernement ont vu clair dans la blague et le bagout, et se sont prudemment orientés vers le côté des gens raisonnables.

Le "Pays" aurait bien tort de vouloir soupçonner dans la mesure adoptée l'influence d'aucune communauté enseignante, sur le Conseil de l'Instruction publique, ou sur le gouvernement. Le côté de l'intérêt personnel n'a été pour rien en cette question, pas plus dans les motifs du "Pays", que dans la résistance opposée à son cher projet.

Si l'uniformité est en balise, la cause en remonte au "Pays" et à ses ses amis, pour une bonne part.

Leur acharnement à la poursuite de cette chimère, qui était très grand et très impérieux faisait trop ressortir la pauvreté des raisons invoquées par eux. Ainsi que nous l'a-

vons dit, la raison d'épargne pour les parents était loin d'avoir l'importance et la réalité qu'on voulait lui attribuer.

Il était donc par trop évident qu'on avait affaire à des bonshommes qui ne découvriraient pas leur véritable intention et dont il fallait se défier.

Par ailleurs le "Pays" lui-même reconnaît que son uniformité n'est pas adoptée dans les pays les plus progressifs pour l'instruction, dont nous lui avons cité les noms.

Les gens qui n'ont d'autre motif que celui du bien public, rejettent donc le projet radical, non seulement parce qu'il vient d'une coterie dont on n'a rien à attendre de bon, et dont on peut redouter la toute-puissance, mais aussi pour favoriser le bon sens, la saine liberté, l'émulation et le progrès constant de l'instruction.

Si nos radicaux veulent favoriser les besoins du peuple et pratiquer l'économie à son avantage, qu'ils favorisent de tout leur zèle entreprenant les communautés religieuses qui donnent l'enseignement à un prix très réduit et qui s'y consacrent entièrement pour toute leur vie. Ils doivent savoir, eux qui ont sans cesse les yeux tournés vers leurs illuminateurs d'Europe, que, malgré les sommes énormes prises dans la poche des contribuables pour organiser là-bas l'enseignement gouvernemental, ces communautés luttent avec un tel honneur et un tel succès de concurrence qu'il a fallu les supprimer pour amener, de force les enfants aux écoles officielles.

Si ces gens-là ont en vue les meilleurs intérêts de la classe ouvrière, dont ils veulent surtout se servir, ils ont là un champ ouvert où l'on pourra juger la sincérité de leur zèle et la pureté de leurs intentions.

Malheureusement pour eux, on sait de mieux en mieux où ils veulent tendre, et personne, pas même leurs anciens amis politiques, ne croit à la mollesse sincérité de leur part.

EN AFRIQUE AUSTRALE

On célébrait hier la première fête annuelle de l'Union des états de l'Afrique méridionale soumise à la couronne britannique. C'est un événement analogue à celui que nous fêtons le 1er juillet de chaque année et qui nous rappelle les luttes héroïques de nos pères pour la conquête des libertés constitutionnelles.

Les états de l'Afrique méridionale ont connu les affres d'une guerre terrible; ils n'ont pas eu à passer par les épreuves qu'une politique à courte vue a fait subir à notre pays jusqu'au jour où des hommes d'Etat clairvoyants ont fait comprendre à la métropole qu'une plus large mesure de liberté servirait mieux ses intérêts en Amérique.

Dans l'Afrique du Sud, Anglais et Hollandais, instruits par une expérience déjà longue dans l'empire britannique, sont tout de suite tombés d'accord sur les grandes lignes de la constitution qu'il convenait d'adopter.

Comme au Canada, la question de race était la plus sérieuse à régler, et la plus délicate aussi. Mais il ne s'agissait plus seulement de la prédominance d'une nationalité sur une autre; c'était une vraie question de race, l'irréductible conflit entre blancs et noirs. Dans la Colonie du Cap, dans l'Orange et au Transvaal, les indigènes avaient des prérogatives différentes au regard de la loi. On leur a conservé les droits acquis et l'état de choses actuel ne pourra être changé que par un vote des deux tiers des deux chambres, siégeant en assemblée plénière.

Pour être éligible au parlement de l'Union, il faut être de descendance européenne; cependant, les honneurs parlementaires seront accessibles au fils d'un père européen et d'une mère africaine, pourvu qu'il possède par ailleurs la qualification exigée par la loi.

Les pères de la nouvelle confédération ont prouvé leur souci de ne montrer sensibles aux réclamations de la race noire en lui accordant quatre représentants dûment qualifiés au Sénat et en stipulant que lors des annexions qui seront faites à l'avenir à même les territoires sur lesquels s'exerce le protectorat britannique, les droits et usages des indigènes seront sauvegardés.

La constitution concède aux Hollandais le libre usage de leur langue; les Anglais obtiennent des garanties de sécurité et d'assurance que leur influence s'accroîtra en proportion de leur nombre. Une disposition qui peut être abolie par un vote des deux tiers des deux Chambres réunit stipule que "l'anglais et le hollandais seront les langues officielles de l'Union".

En vertu de la nouvelle loi constitutionnelle, les législatures locales se trouvent supprimées pour être remplacées par le parlement national. Aux parlements des colonies particulières on a substitué des conseils provinciaux dominés par des comités exécutifs permanents dont chaque président est nommé par le pouvoir central et porte le titre d'administrateur de la province. Ces conseils ont le pouvoir de prélever des impôts et d'effectuer des emprunts, avec le consentement du gouvernement de l'Union; ils ont le contrôle de l'éducation pour cinq ans et plus, selon que le gouvernement le juge à propos.

En parlant de la loi constitutive des nouveaux états de l'Afrique du Sud, M. Balfour a proclamé, en plein parlement britannique, qu'elle apportait la meilleure solution possible à toutes les divisions et à tous les conflits qui ont amené et suivi les horreurs de la guerre.

Pensée du Jour

COMMENT NOURRIR SA FOI

"La première source de l'incrédulité est l'ignorance volontaire. Pas plus la foi que la science ne peut s'acquiescer sans une certaine application de l'esprit. Dès que l'esprit ne s'applique pas, il est inerte, il cesse d'être une puissance, il est à l'égard de l'objet dont il se détourne comme s'il n'était pas. Qu'est-ce que les mathématiques pour une intelligence qui n'a jamais réfléchi aux lois du nombre, de l'étendue et du mouvement? Qu'est-ce que la philosophie pour un homme qui ne s'est jamais demandé ce qu'est l'être, l'idée, l'absolu, le relatif, la cause et l'effet? Et, par la même raison, qu'est-ce que la foi pour une âme qui n'a jamais sérieusement pensé aux rapports nécessaires de la créature avec Dieu?"

Lacordaire.

NOTES BREVES

"Il arrive assez souvent qu'une cartouche contienne deux balles, ce qui suffit à faire éclater le meilleur fusil du monde", dit la "Vieille". Voilà qui surprendra sans aucun doute ceux qui connaissent ce qu'est une cartouche de fusil de guerre.

Le dernier courrier du "Haut-Oubanghi" rapporte que le lieutenant Rouget, faisant une tournée de police avec 30 tirailleurs, a été attaqué par un millier de Yaopas armés de fusils, de lances et de sagattes. Les Français ont mis leurs adversaires en déroute; une nouvelle colonne a été envoyée dans cette région troublée, sous le commandement du capitaine Devaux.

L'impôt sur les tabacs de toutes sortes rapporte environ \$20,000,000 par mois au gouvernement américain.

Le Canada a importé en 1909 \$1,620,000 de machines agricoles et en a exporté pour une valeur de \$3,625,000.

Les mines de plomb de Moyle, Alberta, rendent 20,000 tonnes de produits par an. Celles du Témiscamingue ont été écoulées par les découvertes d'argent du merveilleux Cobalt qui les touchent.

La saccharine a un pouvoir sucrant quatre cent fois plus grand que celui du sucre de canne ou de betterave. En revanche, elle ne possède aucun principe nutritif et peut même déterminer des troubles dans les fonctions digestives.

On vient de mettre en service, en Californie, un wagon spécialement aménagé pour transporter avec le plus grand confort le poisson vivant.

La voiture est à boggie, une pompe actionnée par un petit moteur à vapeur aspire l'air extérieur qu'elle envoie dans un serpentin entouré de glace, d'où il passe dans les caisses d'eau où nagent les poissons. A l'extrémité du wagon se trouve un fourneau et batterie de cuisine pour le convoyer et ses trois aides. Ce n'est pas pour faire cuire le poisson.

Combien de fois notre petite école de réformateurs, aussi aveuglés qu'outranciers, ne nous a-t-elle pas vanté et proposé pour modèle, l'éducation à l'américaine, dont les esprits un peu avertis connaissent toutes les déficiences morales et intellectuelles.

Voici ce que M. Eugène Forster, de Détroit, vient de déclarer à Washington dans une conférence d'ouvriers.

"Soixante-quinze pour cent des jeunes garçons âgés de plus de 13 ans, dans les écoles protestantes des Etats-Unis, sont perdus pour l'Eglise et ne font jamais de profession de foi."

Cette déclaration a été accueillie avec un douloureux étonnement. Un délégué anglais s'est écrié que c'était la plus singulière déclaration qu'il ait jamais entendue aux Etats-Unis et qu'il devait y avoir quelque chose de défectueux dans un système d'éducation qui aboutit à de semblables résultats. En Angleterre, ajouta-t-il, nous ne perdons pas plus de 3 p. c. de jeunes gens.

M. Forster a répondu que cette déclaration est le fruit de longues et patientes études, d'observations minutieuses et d'expériences répétées, et la plupart des autres délégués ont appuyé son opinion.

Et c'est bien sans doute ce résultat que désirent surtout nos émancipés de Montréal et leurs amis, prudemment dissimulés et M.

LOUABLE M. J. E. A. Pin, secrétaire général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, qui a accompagné M. le Président Bédard à la démonstration Dollard, à Montréal, a fait la louable déclaration suivante à un journaliste mont-réalais:

"Nous continuons, depuis quelques années, avec beaucoup de succès, Dieu merci, la fusion ou fédération de toutes les sociétés S. Jean-Baptiste du district. Je n'ai pas besoin de vous dire que nous n'avons qu'un but: développer le sentiment patriotique parmi la jeunesse, lui inculquer l'amour de notre beau pays, faire connaître notre glorieuse histoire, admirer les actes d'héroïsme des ancêtres. Quatorze sociétés jusqu'à présent sont entrées dans la Fédération."

Québec, dit M. Pin, est en pleine voie de prospérité et d'activité commerciale et industrielle. Il était, entre nous, vraiment temps. Mais vous allez voir que nous saurons surprendre ceux qui ont ri de notre inactivité, de notre langueur passées."

MYRAND & POULIOT

70 DE LA COURONNE, St-Roch

CONVOITISE

Voici le temps où la dégustation d'une bonne liqueur fraîche est notre plus ardent désir, un petit coup d'œil sur la liste suivante vous rafraîchira par anticipation, pendant les chaleurs d'été; pas une maison ne devrait rester sans l'une ou l'autre de ces délicieuses boissons.

JUS de RAISINS de WALKER

Une cuillerée à thé de ce suc vous compose un grand verre de ce breuvage, 15c la bouteille.

Sirops de fruits à l'essence pure pour limonade de 25c à \$1.00 la bouteille.

Jus de linette Sovereign, Montserrat, Batger ou roses. 25c à 50c la bout.

Jus de pommes de Duffy, 25c à 50c la bouteille.

LIMONADE à L'EAU de VICHY

Une nouveauté très appréciée des connaisseurs. Bouteille toute préparée, petite 15c, grande 25c pièce.

Toutes les marques des eaux de table "White Rock", "Appolinaris", "Radnor", "Sun Ray" et "Magic" Caledonia.

Notre fameux vin de table français, \$2.40 la doz, de grandes bouteilles. Produit des vignobles les plus renommés de France ce vin est absolument recommandable par sa pureté et son arôme.

Au Rayon des Nouveautés

Quelques lignes qui sont autant de suggestions intéressantes durant la saison d'été. Tissu pur fil pour robes d'été, 38 pouces de large, rayures variées dans toutes les nuances à la mode. Valeur connue, 25c la verge pour la verge... 15c

28,000 verges de broderies

Sont offertes depuis 3c la verge jusqu'à 13c ces prix représentent environ 1/2 du prix ordinaire, travail solide, dessin délicat.

Notre nouveau corset "Directoire" à \$1.00 toutes les tailles, fait de fort coutil français avec jarretières brevetées... \$1.00

Ça y est, il fallait le corset "Chanteclerc". Nous venons de le recevoir. Inutile de dire qu'il sera en vogue la coupe et la qualité sont de toute première classe, en vente dès maintenant à... \$1.25

Lingerie blanches

Collection de lingerie, trousseaux complets garnitures exclusivement de fines broderies en linon, batiste française ou imitation de toile, ornées de jolies attaches de ruban aux manches et au col. La collection complète... \$5.00

Caches-corsets les plus demandés cette année, très belle qualité, richement garnis, 75c pour... 49c

Tabliers de linon blanc

Une qualité spéciale offerte pour une semaine à 49c, elle se vend à 75c ordinairement.

Gilets d'été, toutes les nuances les plus désirables, les plus jolis patrons imaginables, prix variant depuis... \$1.00 à \$7.50

Chapeaux "Namarama".... \$3.49 Chapeaux "Panama"..... \$4.99

Visitez avant de partir nos tables remplies d'occasions diverses

MYRAND & POULIOT

Téléphone 2840.

215 rue St-Joseph, St-Roch

"M. Pin, qui est un ami sincère de la classe ouvrière, est carrément opposé aux unions internationales des travailleurs. Il ne comprend pas pourquoi les Canadiens, qu'ils soient de nationalité française ou anglaise, enverraient leur argent aux Etats-Unis pour entretenir des ouvriers en grève pour des motifs qu'ils ignorent. Quarante-cinq mille dollars ont été envoyés de l'autre côté de la frontière en 1909; à Québec, nous avons des ouvriers ayant des salaires de \$12 à \$13 par semaine et qui ont dû se serrer de \$8 à \$10 par semaine pour certaines grèves dont ils ignorent l'existence et dont le résultat leur est encore inconnu."

UN A titre documentaire, DOCUMENT. nous reproduisons la singulière lettre de dénonciation, qui suit. C'est un document intéressant, révélateur d'une mentalité qui mérite d'être connue, étudiée et non oubliée. La lettre a été communiquée aux journaux.

Monsieur le directeur,

Dans un pamphlet qui vient de paraître, l'auteur affirme que je faisais partie au mois de janvier d'une société secrète française à Montréal. Permettez-moi de nier le plus emphatiquement possible une semblable assertion. Si elle n'était pas de nature à me nuire dans l'esprit de plusieurs de nos amis, je ne la révélerais pas. Mais il y a des mots dont nos gens s'efforcent à vite!

On oublie, dans la réprobation dont on enveloppe chez nous le mot franc-maçon, que le Roi Edouard qui vient de mourir, entouré de respect universel et des prières de tous les chrétiens, était le chef reconnu de la grande loge d'Angleterre et d'une haute succession est lui aussi un haut gradé.

C'est même ce franc-maçon notoire, qui obéissant aux nobles élans de son cœur et guidé par une conception élevée de la tolérance, a demandé à la nation anglaise le sacrifice d'une formule blessante pour nous catholiques.

C'est dommage qu'un tel exemple n'ait pas ses répercussions chez nous. Ils s'inspirent certainement de l'admirable doctrine du Christ: Aimez-vous les uns les autres.

On me répondra peut-être que la maçonnerie française, en apparence du moins, a une mentalité différente de celles des loges d'Angleterre et d'Ecosse, c'est possible, je n'en sais

rien, mais ce que nul n'ignore c'est que l'Eglise qui les frappe toutes ensemble, ne fait pas ces distinctions. Quant à moi je n'appartiens ni aux uns ni aux autres.

Récevez, monsieur le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Gonzalve Desautels.

INVENTION Le R. P. Adrien d'Antonio, Franciscain de la province des Abruzzes, vient de présenter au ministère de l'Industrie, en Italie, le projet d'un appareil automatique, ayant pour but d'éviter la rencontre des trains. En vertu de cet appareil, qui est basé sur le principe de la télégraphie sans fil, deux trains marchant sur la même ligne, en sens contraire, sont obligés de s'arrêter, d'eux-mêmes à environ trente mètres l'un de l'autre.

On peut aussi éviter le choc d'un train venant par derrière.

Toute la presse italienne s'est occupée de cette découverte, et déjà on construit à Milan ce nouvel appareil.

A été adopté après quelques remarques de M. Tellier, le bill rendant inaccessibles et insaisissables les rentes aux vieillards accordées par le gouvernement fédéral.

On passe ensuite aux subsides. La Chambre vote ce qui reste des crédits de la colonisation.

La Chambre a ensuite permis la production de plusieurs documents.

La commission des écoles catholiques de Montréal est ensuite autorisée à émettre des obligations; le bill modifiant la charte de Maison-neuve est lu pour la 3e fois. Quand vient le bill 150 qui refond la charte de S. Jérôme, M. Prévost gagne le référendum pour l'annexion d'une certaine partie de la banlieue adjacente à S. Jérôme, sur laquelle les intéressés n'ont pas été consultés. Le comité, finalement, rapporte progrès.

La Chambre continue ainsi jusqu'à 10.15 heures l'expédition d'affaires de routine.

Ensuite M. Benoit, député d'Iberville, a proposé son bill pour le rachat des rentes que les censitaires doivent encore aux seigneurs dans certaines parties de la province.

Ce bill, qui avait été tué aux trois dernières sessions, autorise les municipalités à emprunter les sommes requises pour le rachat des rentes dues aux seigneurs. Les censitaires ainsi dégrévés, contractent vis-à-vis de la municipalité une dette qui sera

amortie jusqu'au paiement complet par versements annuels. Après que M. Benoit eut exposé son projet de loi, M. Prévost se leva et fit remarquer au député d'Iberville que c'était au gouvernement à se prononcer sur la valeur du bill, ajoutant que si le projet de loi subissait le sort de ces dernières années, ce serait la faute d'un premier ministre libéral.

M. Gouin répondit qu'il trouvait la mesure intéressante, mais qu'il se demandait s'il serait bien juste de faire peser sur toute une municipalité la dette qui n'en intéressait qu'une partie.

M. Benoit répondit que seuls les censitaires auraient à rembourser les municipalités et le bill fut adopté en troisième lecture sur division.

Quand vient le bill de M. Lafontaine (Berthier), sur les médecins vétérinaires, MM. Tellier, Lafontaine (Maskinongé), Prévost et Bernard s'opposent à la disposition qui frappe d'une amende de \$25 toute personne qui, dans un rayon de dix milles de la résidence d'un médecin vétérinaire, exerce en se faisant payer des fonctions de ce dernier.

A été adopté après quelques remarques de M. Tellier, le bill rendant inaccessibles et insaisissables les rentes aux vieillards accordées par le gouvernement fédéral.

On passe ensuite aux subsides.

La Chambre vote ce qui reste des crédits de la colonisation.

La Chambre a ensuite permis la production de plusieurs documents.

Téléphone 2497

J. Arthur LaRue
Comptable

AUDITION, PERCEPTIONS, COMPTABILITÉ, FIDELI-OMES, ADMINISTRATION, Comptables, notaires, et autres, de la ville de Québec.

Aux Amateurs de Pêche

N'oubliez pas la grande excursion à Roberval et Chicoutimi qui aura lieu le 4 juin prochain, par le Canadien-Nord. 23-11a.

Taux Réduits
-- POUR --
COLONS
A la Recherche
DE FOYERS

Manitoba
Saskatchewan
Alberta

DEPARTS
Juin 14, 28,
Juil. 12, 26,
Août 9, 23,
Sept. 6, 20,

MILLETS BONS POUR DEUX MOIS
Pour billets de passage et renseignements généraux, s'adresser à 30, rue St-Jean, angle de la Côte du Palais; 46, rue Dalhousie, au Château Frontenac ou à la gare du Palais, Québec.

JULES HONE, Jr.
Agence générale de chemins de fer et paquebots. Nous représentons toutes les lignes transatlantiques.

FEU, VIE. Tel. Est 1951 VITRES contre ACCIDENTS LES VOLEURS
D. MASSON, Jr.
AGENT GENERAL
Prête sur Hypothèques et autres sécurités. Lote à vendre. Police d'assurances prises dans tout le Canada.
1008, rue Ste-Catherine-Est, MONTREAL.

LEONCE STEIN
Architecte et Ingénieur Civil
BUREAU: BLOC MORIN
111, Côte de la Montagne
241, 1906.



Le vapeur PERSIA à louer

TOUR PELERINAGES ET EXCURSIONS
Adressez-vous à G. S. MARCEAU, de Maréchal & Co, marchands, No 135 rue St-Joseph, St-Roch, Québec. Téléphone 2380, ou à sa résidence 72 rue de l'Eglise, St-Roch, Québec. Téléphone 2145.
E-mail 1ms-3323

A. LEOPRED
(Grad. des Universités Laval et McGill)
INGENIEUR CIVIL
SPECIALITE: AQUEDUCTS
80, rue Saint-Jean, QUEBEC.
Téléphone 1545

ROSE QUESNEL
DOUX-NATUREL

LES ZOUAVES CANADIENS

Les survivants de ceux qui s'engagèrent jadis pour aller à Rome, défendirent Pie IX, se réuniront demain, à Montmartre, pour célébrer un glorieux anniversaire. Bien peu de Zouaves canadiens pourront assister à cette réunion, mais ils reliront sans doute avec plaisir la page que Louis Veullot consacra, dans l'"Univers", aux Zouaves canadiens.

Les jeunes gens du Canada qui ont rempli leur engagement de deux années dans le régiment des Zouaves Pontificaux, quittent Rome demain et retournent chez eux. De ces premiers arrivés il ne reste que le chef par l'âge, par la taille et par le rang, l'honorable M. Taillefer, jadis avocat et cultivateur à Montréal, aujourd'hui sous-lieutenant. Les autres étudiants, jeunes professeurs, propriétaires, quelques-uns séminaristes, vont reprendre leur profession, leur charrière, leurs intérêts de famille ou achever leurs études. M. Taillefer, homme fort digne de ce nom de chronique, pacifique, vaillant et dévoué suivant la nature des preux, garde le poste d'ainé qu'il remplit si bien pour l'honneur de son pays. Lui et M. le chanoine Moreau, aumônier particulier de l'expédition, sont véritablement le père et la mère de ces mâles enfants, très unis par le patriotisme, par le drapeau, par tous les beaux liens de l'amitié sainte.

L'occasion m'étant offerte de faire une visite aux partants, j'en ai profité pour les remercier de la joie que m'avait donnée leur arrivée. Ce fut l'une des meilleures émotions de ma vie. Lorsque, il y a deux ans, j'appris qu'il y avait à Paris une troupe de Croisés qui venaient du Canada pour défendre Rome. Des Croisés au temps de M. About, de M. de la Bédollière, de M. Renan, de M. Rouland? Certes, depuis trente-deux ans que je me bats et que je suis battu à peu près, grâce à Dieu, tous les jours, pour la cause de saint Pierre, oui, depuis ce temps-là et dès le commencement, j'ai eu bien des espérances, et je les ai encore, et elles ont grandi; mais jusqu'en 1868, jusqu'au moment du passage des Canadiens je n'aurais pas espéré que je verrais des Croisés. Je me hâtais de courir à Saint-Sulpice, où l'on m'avait dit qu'ils entendaient la messe. Je les vis en bon ordre jeunes, vigoureux, graves, tels enfin qu'ils devaient être, des garçons de bonne race, de bons et fiers chrétiens qui savaient bien ce qu'ils faisaient et qui portaient comme il faut le beau poids de leur sacrifice, sans l'ignorer et sans le trouver lourd.

Le digne curé de Saint-Sulpice monta en chaire, leur parla, simple

comme son cœur, et fut éloquent. Tout cela était vraiment beau. Cette scène, qui eût été touchante partout, convenait davantage en ce lieu de Saint-Sulpice, parmi les souvenirs vivants de la cure de M. Olier et du cabaret de la pauvre et grande Marie Rousseau, d'où sortit la civilisation française et catholique du Canada, si florissante après deux siècles et demi, qui ont vu périr tant de choses.

Si la foule qui lit M. About et M. Renan, et qui écoute M. Rouland, voyait les tableaux que Dieu nous déroule et entendait les discours qu'il nous tient et les poèmes qu'il nous chante, elle pourrait presque comprendre pourquoi, en général, nous n'estimons pas beaucoup le style ni les inventions de la tribune et du Parnasse. C'est fade. La poésie de l'écrivain ne vaut pas celle du benêt. On sait que je ne méprise pas du tout le don de M. Hugo. Je délie bien toutefois M. Hugo, dans ses meilleurs de fabriquer une petite épopée qui égale celle des Croisés canadiens, se reposant à Saint-Sulpice, sur le chemin de Saint-Pierre. Daignant les merveilles de Paris, ils sont repartis, après la messe, sans avoir vu ni M. About, ni M. Renan, ni M. Rouland, ni la "Belle Hélène", délice des rois et des peuples.

J'ai donc retrouvé ces braves jeunes gens à la veille du retour, contents d'être venus, contents de s'en aller, car ils ont bien accompli leur dessein de dévouement et de justice, et ils vont rentrer comme ils sont partis, pieux et purs, dignes des embrassements de leurs mères et de leurs sœurs, dignes des couronnes civiques qui leur sont préparées.

Que leurs concitoyens les reçoivent en triomphe! Ils sont la gloire du peuple, ils ont droit au sourire des vierges et à la bénédiction des vieillards.

Défendant la grande patrie commune, la nationalité mère, en qui vivent toutes les autres et qui garde la source de tout droit et de toute liberté, ils ont bien mérité de la patrie particulière. La mort de Rome serait la mort des patries. Ils n'ont pas seulement défendu Rome, ils l'ont édifiée. Elle a admiré leur discipline, leur piété, leur douceur. Dans cette armée chrétienne et dans ce corps d'élite, tout plein des meilleures ardeurs de la jeunesse, on les a vus parmi les plus honorés; ils ont soutenu l'éclat d'un drapeau dont la splendeur n'est surpassée ni égalee par nul autre.

J'ai osé leur adresser la parole. Je ne sais comment j'ai pu faire pour ne rien dire qui vaille. Tant de gens savent dire des choses passables à pro-

pos de rien, et ici, il y avait tant à dire! Ce n'est pas d'émotion qui manquait; les idées, d'une certaine manière, ne manquaient pas non plus; les uns se sont envolés devant ces yeux et ces oreilles qui attendaient quelque chose, et les autres sont venues quand c'était fini. Je me suis rappelé ce bonhomme qui regorgeait toujours de réponses victorieuses, mais après la conversation. Cette infirmité est commune, voilà pourquoi les orateurs seront toujours adorés de ceux qui sont sensibles au dangereux plaisir d'entendre parler sans avoir eux-mêmes rien à dire.

Quoi qu'il en soit, ce qui est certain, c'est que je n'ai pas fait un magnifique discours, malgré la bonne volonté que je me sentais au milieu de ces braves jeunes gens. Que n'ai-je eu la pensée d'invoquer la condescendance amicale de M. l'abbé de Tulle et de l'amener là? C'était une assemblée et une circonstance faites pour sa parole sans pareille, et j'aurais à vous envoyer quelques couronnes à suspendre aux portiques du temple et à garder dans les archives de cette France de là-bas, jeune, sincère, croyante, ardente pour le bien, telle enfin que nous fumes en ces siècles de floraison, maintenant, hélas! passés, quand nous allions en conquête pour le Christ, la croix sur la poitrine, l'Eucharistie dans les plis de notre drapeau.

Bon voyage, fils de France, qui n'avez rien abjuré et rien perdu, ni la sagesse, ni l'esprit, ni le cœur. Bon retour dans vos foyers, où votre vieillesse est toujours vivante!

Les anges qui sont venus avec vous retourneront avec vous, contents de vous.

Gardez la flamme de Rome et du Christ. Echauffez-en le cœur de vos jeunes frères, et qu'ils viennent à leur tour, et qu'après eux viennent vos enfants et vos neveux, conservant cette tradition chevaleresque et chrétienne que les siècles n'ont pu rompre et que vous avez si glorieusement ralliée. La prière de Pie IX est sur vous, et qui sait quel rêve de durée, quel germe de grandeur et peut-être d'empire vous emportez de la vieille Rome et de l'impérissable Vatican!

LOUIS VEULLOT.

Stupide et criminel

(De la "Vie")

L'"Action Sociale" s'est parfaitement reconnue dans le portrait que nous avons tracé d'elle au cours de notre article de samedi.

La crise d'hystérie qu'elle en a eu indique chez elle des dispositions morales assez inquiétantes, quand on songe au rôle qu'elle a assumé de corriger les mœurs et de réformer la société.

Les troubles hystériques, tous les savent, engendrent, chez le sujet atteint, une certaine irresponsabilité qu'une médecine légale ou assimilée à la folie.

Pas un homme sain d'esprit, nous dirons plus, pas un honnête homme ne voudrait mettre son nom au bas de l'article intitulé "Menteurs déshonorés", publié dans l'"Action Sociale" du 28 mai 1910, non plus qu'au bas de l'entrefilet qu'elle nous consacra.

Nous n'entendons défendre ni les francs-maçons ni la franc-maçonnerie. Mais quelle stupide et criminel méthode que celle qui consiste, pour un journal soi-disant catholique, à compromettre la cause auguste de notre sainte religion par des dénonciations évidemment outrancières et fausses!

Dans un milieu comme le nôtre, où des citoyens de la plus haute respectabilité, remplissant des fonctions élevées d'ordre civil ou religieux, membres zélés et dignitaires de l'Eglise protestante, font ouvertement partie de loges maçonniques, il n'est pas possible de justifier un langage comme le suivant, que nous empruntons à l'article de tête de l'"Action Sociale" du 28 mai 1910: "Sur toute loge maçonnique, on pourrait écrire l'inscription: 'En haine de la vérité'. Nulle ne conviendrait mieux à toutes et à chacune d'elles. Egalement, au front de tout franc-maçon, on pourrait inscrire le stigmate déshonorant: 'Menteur'. C'est un travail à faire et qui va se continuer. La vérité, trahie et poursuivie par ces grotesques et sinistres menteurs, d'ambitions bas d'autre vengeance que de faire voir un peu au jour ce qu'ils sont en réalité. C'est une noble vengeance, mais c'est la plus cruelle qui puisse atteindre ces lâches agresseurs de toute vérité", etc., etc.

A la rigueur, nous comprendrions, sans l'approuver, ce genre de polémique appliquée à quelques-uns de nos Canadiens-français catholiques qui se seraient affiliés à des sociétés secrètes condamnées par l'Eglise tout en continuant leurs pratiques religieuses. Voilà des particuliers qui tombent sous la fronde d'un mastroquet comme M. Jules Dorion, et s'il les désignait nommément nous dirions: "Bien fait!"

Mais n'attendez pas ce geste d'un tel filandreur personnage. D'abord, il n'est pas sûr de son information, puis il a peur des écrivains. Deux bonnes raisons pour ne pas risquer d'accusation formelle. Il préfère attaquer la "secte" de la maçonnerie, à laquelle appartient Georges V. et mettre sur le front de son roi le stigmate de "Menteur", comme son copain, M. J. Ed. Plamondon, préfère attaquer la "race" des Juifs à laquelle appartient Jésus de Nazareth, et mettre sur le front de son Dieu le stigmate de "Menteur", vous avez le choix, M. le notaire.

En saigne logique, c'est la conclusion forcée de ces généralisations imprudentes: dans le cas des francs-maçons, comme dans celui des Juifs, le syllogisme s'impose:

Tous les francs-maçons sont des menteurs; or, X. Y. est franc-maçon; donc, X. Y. est menteur.

Tous les Juifs sont voleurs, impudiques, etc.; or, Y. Z. est Juif; donc, Y. Z. est voleur, etc.

C'est en vertu de ce raisonnement bien simple que le notaire Plamondon, la "Libre Parole", l'"Action Sociale" elle-même—si l'on en croit

ECLAIRAGE A BON MARCHÉ

Epargnez 75
pour cent sur votre éclairage. Une aubaine pour ceux qui ont des résidences à la campagne. Systèmes

100 chandelles
Chaque brûleur: et ne coûte que .03¢ centimes en 15 heures.

approuvés par la Société des Assureurs.

Demandez le Catalogue et la liste de prix

L'Agence de la Best Light Co. de Canton, Ohio, a été transportée à mon magasin, et M. Jules Beaudry, qui les représente à Québec, aura la direction de ce département. Nous aurons toujours en stock un assortiment complet de lampes et d'accessoires, tels que marteaux, cheminées, globes, etc., ainsi que marteaux à gaz.

JOS. DE VARENNES

269 rue St-Joseph, Québec
Automobiles, bicyclettes, réparations, automobiles à louer, etc. Tél. 2068
Succursale JOS. BOURBOUIN, 1, St-Gabriel, St-Malo
Tél. 2847. Agent de la Québec Waxline Co.

POURQUOI COURIR DES RISQUES
avec quelque chose qu'on dit tout aussi bon, quand

NOTRE CHARBON

NE COUTE PAS PLUS CHER ET QUI DONNE DE SI BONS RESULTATS

J. T. FOURNIER, Agent d'une des célèbres mines de LACKAWANA.
Lévis & St-Romuald

un fait-divers du Canada. 28 mai 1910—sont traduits devant les tribunaux pour dommages causés injustement à des citoyens Juifs.

Quel que soit le résultat de ces dissensions, il n'en est pas moins vrai que l'"Action Sociale" entreprend, au nom de la religion catholique, une agitation qui peut dégénérer en guerre de croyances et de races. N'est-ce pas, encore une fois, stupide et criminel? Et l'hystérie qui a de pareilles accès intermittents ne devrait-elle pas être soumise à un conseil de censure?

Nous en parlons à notre aise, car son cas nous est bien connu. C'est un névropathe et un dégénéré. Il traverse l'âge critique et subit une dépression sensible de ses facultés physiques et morales. Nous allons le douer en conséquence, si d'autres ne s'en mêlent.

CHAMPLAIN
A FUMER ET CHOUER

"INSULYTE"

BREVETÉ

COUVERTURE

Pour Fournaises et tuyaux

Un essai efficace fait à l'Université McGill, prouve que vous sauvez 89 p. c. de chaleur perdue, et votre fournaise et vos tuyaux sont couverts avec "INSULYTE"

BOSSÉ & BANKS

Agents

CHAMBRE DE COMMERCE

39 rue St-Paul

TELEPHONE 3333

LES Prévoyants du Canada

C'est un devoir sacré pour tous de se précautionner convenablement contre la vieillesse.

Voici à quelles conditions faciles vous pouvez acheter des rentes des **Prévoyants du Canada**.

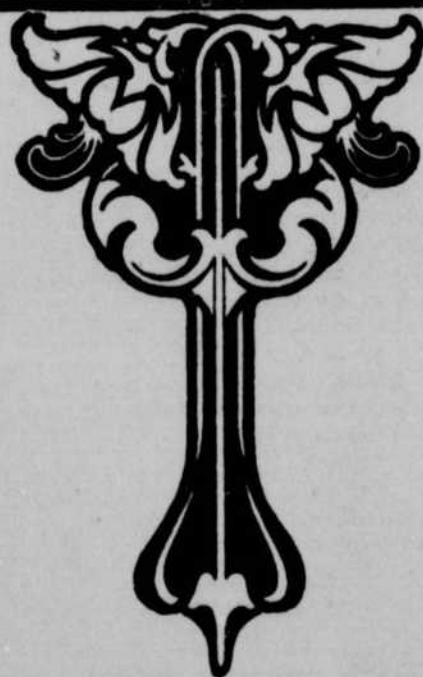


Tableau des Taux des différentes classes

CLASSE	A	B	C	D	E	F
No Parts	1	2	4	6	8	10
Contributions annuelles au Fonds d'administration...	\$1.00	\$1.00	\$2.00	\$3.00	\$4.00	\$5.00
Cotisations mensuelles au Fonds de Pension...	0.25	0.50	1.00	1.50	2.00	2.50

Pas de droit d'entrée à payer.

Rien de plus consolant que la perspective d'être rentier dans vingt ans.

Bureau-Chef: 139, RUE ST-PIERRE, QUEBEC.

Courrier de la Province

Suite de la page 3

portant pour toute personne de bonne éducation.

Hum Foo.

Notre chinois "Hum Foo", sans équivoque, nous quittera sous peu. Les fils du Cécile Empire se comptent indispensables. Son successeur est déjà arrivé.

S-PACOME

Belle soirée dramatique et musicale. S-Pacôme, Kamouraska, 31.—L'autre soir, les jeunes filles du village donnaient une séance dramatique et musicale qui a été toute une révélation. Jamais on n'aurait cru qu'à S-Pacôme on était capable de faire aussi beau et aussi bien.

M. le curé Caron avait voulu prouver par sa présence que s'il est l'ennemi des réunions dangereuses et malsaines, il encourage les amusements qui tout en divertissant l'esprit laissent dans les cœurs une impression saine et instructive. Ah! si nos jeunes filles et surtout nos jeunes gens consacraient leurs loisirs à des exercices et des distractions de ce genre, n'est-ce pas qu'ils ne s'en porteraient que mieux et que bien des petites scènes disgracieuses, nous seraient épargnées.

Par un magnifique duo de piano:

VENTE A L'ENCAN

Dans l'affaire de

The AUSTIN LUMBER Co. Ltd.

En liquidation.

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNE

QUE VENDREDI, le 3 juin 1910

A 11 HEURES A. M.

Sera vendu par encan public au bureau

du sous-traité, 125 rue St-Pierre, Québec,

l'actif de cette liquidation comme suit :

(a) Marchandises sèches, \$ 320.75

(b) Epicerie, 131.92

(c) Ferromentier, 812.00

(d) Aménagement de bureau, 54.20

(e) Coffre de sûreté (sauf), 135.00

(f) Ustensiles pour chanter, 406.07

(g) Stock de la force, 73.50

(h) Matériel de menuiserie, 366.81

(i) Remplacement de chanter, 605.25

(j) Divers lots (mobilier, Engin à

gasoline, démonteur), 320.00

(k) Stock de bois, sciure, et pata-

tes, 2,015.31

(l) Bois de sciage, bardeaux et lat-

tes, 2,847.96

(m) 1 lot (comprisant "delights"

neutres et de seconde main,

wagons doubles et simples,

lampes à gasoline, câbles,

et à fluide vide.

Ces items ont été transportés à Qué-

bec pour être vendus le même jour à deux

heures de l'après-midi sur le quai.

La vente se fera pour chaque item sépa-

rément à tant dans la plâtre au plus haut

enchérisseur.

Les items J K L M seront vendus par

différents lots.

Les items vendus se valent en tout temps

sur les lieux à St-Simon.

Conditions de paiement : Argent com-

ptant.

L'enchère est visible à notre bureau.

GEO. LEFAYRE, Liquidateur.

Bureau : Lefayre & Lefayre,

125 rue St-Pierre,

Québec.

G. R. GRENIER & Cie, Encanteurs.

221-223 et 12 rue St-Joseph

SYNDICAT DE QUEBEC

Cette annonce sera profitable à tout le monde

Costumes d'été pour dames, dernières créations :

Pelisses en piqué blanc pour enfants :

Voyons la vitrine, rue St-Joseph

Une vitrine de chapeaux de paille pour hommes sur la rue de la Couronne... 74c

Une vitrine de chapeaux en paille pour hommes sur la rue de la Couronne... 49c

COMPLET, ligne spéciale pour hommes, \$14.50 pour... \$9.85

Le Rayon des confections est tout particulièrement intéressant.

BELLES CHEMISES négligées, valeur \$1.10 pour... 75c

Une vitrine de chemises de couleur à devant sur la rue de la Couronne... 49c

PARLONS D'OCCASIONS DE CHAPEAUX

Pour la modique somme de 15 centins

vous pouvez vous procurer un chapeau de

toile pour hommes ou enfants.

Aucun établissement à Québec garde un aussi grand choix de drapeaux pour décorations, nous les avons dans toutes les grandeurs et de toutes les nationalités.

Sollicitant une visite, nous demeurons

Vos dévoués,

Syndicat de Québec.

enfants. Tout à coup arrive la petite Madolina qui vient réclamer son costume, c'est alors qu'on reconnaît le tour joué par Godiche et que la Chevalière entre dans une colère effroyable contre elle.

Le numéro suivant du programme était un tableau vivant représentant S. Jean-Baptiste enfant, par Roland, fils du Dr Michaud.

Mme W. G. Power remplissait le rôle ingrat d'accompagnatrice. Nous aurions aimé l'entendre dans un de ses morceaux favoris, car Mme Power est une pianiste éminente.

Le numéro suivant était un duo de guitare et de piano par Mlle Alma Lévesque et Alice Chamberland qui eurent elles aussi leur part d'applaudissements.

Plaisirs de M. D. Daniel Lorange, vint nous expliquer pourquoi on lui avait donné le surnom de Brite-Fer.

Le jeune Lorange qui affrontait pour la première fois le feu de la rampe, ne paraissait pas intimidé du tout. Il promet!

Mlle B. Beaulieu et J. A. Lévesque nous firent entendre un duo de piano.

Mlle Mary Gastonay donna une jolie déclamation: "Hennia", suivie des "quatre saisons", tableau vivant représenté par Mlle A. Lévesque, Y. Lebrun, M. Gastonay et A. Michaud.

La Paimpolaise, chanson bretonne, par dix fillettes, plut aussi beaucoup à l'auditoire.

Enfin Mlle Y. Lebrun et A. Chamberland, dans un duo de piano: "La Marche des Etudiants", terminèrent cette soirée que nous devons surtout à l'habile organisation de Mlle Alice Chamberland.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

peine venons-nous de terminer une magnifique école modèle dans le village dont le coût est assez dispendieux qu'elle décide une nouvelle construction dans un arondissement qui certainement en a bien besoin.

Les exercices du mois de Marie ont été religieusement suivis durant tout le mois par une assistance nombreuse, le chœur de chant composé de jeunes filles a su, par ses chants variés en l'honneur de la Ste Vierge, donner du charme à tous ces pieux exercices.

S. SALVESTRE

Décès. S. Sylvestre, Lethbridge, 31.—M. Jean Fillion, cultivateur, est décédé le 29, à l'âge de 65 ans. Il a succédé à une maladie de cœur après deux années de souffrance. Ses funérailles ont eu lieu le 31 au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Christian exemplaire, éminent honorable et paisible, M. Fillion ne laisse que des amis après lui. A son épouse affligée et à sa nombreuse famille, nous offrons nos sincères condoléances.

Le 25, Mme Ferd. Dion, s. r. s. t. décédée dans le Séminaire, morte des sacrements de l'Eglise, après quelques semaines seulement de maladie. Elle a été inhumée le 27, l'abbé J. A. Larochelle, neveu de la défunte, a chanté le service et présidé l'absoute. La levée du corps fut faite par M. l'abbé E. Verret, curé de la paroisse. Mme Dion était âgée de 52 ans et était très dévouée à son conjoint. Elle était depuis longtemps l'agent des Annales de Ste Anne à St-Sylvestre. Elle laisse pour déplorer sa perte un époux désolé, six garçons et trois filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

Le même jour, 25 mai, fut inhumé Mme V. James Monaghan, née Ann Donoghue, décédée le 23 à l'âge avancé de 80 ans. Elle était la mère de M. Martin Monaghan de St-Sylvestre, de Mme David Brown, de Ste Agathe, et de Mlle Julia Monaghan, Mme Britton et Mme Waters, de Berlin, N. H., sont aussi ses filles.

